

EBOUEUR

Fiche FAST n° **05-09-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : effectue la collecte et le ramassage des ordures ménagères, des déchets ou des résidus urbains lors d'une tournée (secteur défini).

- Le travail est effectué par 1 ou 2 éboueurs véhiculés par un camion benne, dont le chauffeur est responsable de l'équipe.
- L'éboueur ou ripeur, debout sur le marchepied situé à l'arrière du camion, se tient à une main courante
- A chaque halte, il descend pour ramasser les ordures déposées sur le trottoir ; traverse souvent la chaussée.
- En campagne, le ripeur peut effectuer le trajet en cabine.
- Soulève des poubelles, des sacs plastiques ou des objets (meuble, appareil ménager). Dans un effort d'arrachement, il utilise les pieds et les membres inférieurs pour lever et projeter le contenu de la poubelle, ou le sac dans la trémie. Il commande et surveille ensuite le système de compression. Le ripeur manutentionne 700 à 1600 kg à l'heure.
- La collecte hermétique par conteneurs allège la charge de travail mais exige une bonne coordination de l'équipe ; l'éboueur pousse, tire, fait rouler le conteneur qui est ensuite levé et vidé par le dispositif de manutention mécanisé du camion

Exigences

- Acuité auditive adaptée au poste (audition dans le bruit)
- Attention/ Vigilance
- Contrainte physique : forte
- Coordination/ Précision Gestuelle
- Horaire de travail : travail nuit > 270h/an
- Température extrême: forte chaleur - grand froid
- Mobilité physique : dénivellation
- Travail à proximité voie circulée (route, voie ferrée)
- Travail en Equipe
- Vision adaptée au poste : vision nocturne, vision de loin, champ visuel

Accident du travail

- Chute de plain-pied : dénivellation, surface glissante
- Chute d'objet : matériau
- Contact avec animal/rongeur/insecte: morsure, piqûre et souillure par déjection animale
- Renversement par engin/véhicule : voie circulée
- Emploi de machine dangereuse : broyage, compression déchet
- Port manuel de charge
- Contact avec agent biologique (tétanos, leptospirose...)
- Projection particulaire
- Risque routier : mission

Nuisances

- Manutention manuelle de charges
- Bruit : à l'arrière du véhicule
- Agent biologique : tétanos, hépatite B, leptospirose, VIH
- Hypersollicitation des membres TMS

Maladies professionnelles

- Infections : Hépatite B [45]
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par manutention manuelle de charge lourde : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5[98] [98] "Tableau MP INRS
- Affections péri-articulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma[57] [57] "Tableau MP INRS

Actions préventives

Mesures organisationnelles

- AUTORISATION CONDUITE
- EVALUATION DES RISQUES, PLAN D'ACTION plan de tournée ainsi qu'une fiche d'itinéraire définie et mis à jour (précisant les travaux éventuels de voirie sur le parcours de la collecte, en concertation entre le donneur d'ordre et l'entreprise adjudicataire afin d'éviter notamment les marches arrière et la collecte bilatérale simultanée. Panacher les collectes en zone urbaine et en zone rurale, suppression du recours à la marche arrière (mode de

- fonctionnement anormal), interdiction de la collecte bilatérale
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- PENIBILITE
- RISQUE BIOLOGIQUE
- TEMPÉRATURE EXTRÊME

Mesures techniques

- BRUIT lorsque le LEX,d de 85 dB(A) ou Lpc de 137 dB(C) sont dépassés, l'employeur établit et met en œuvre des mesures techniques visant à réduire l'exposition : prévention intégrée : réduction du bruit à la source (cabine insonorisée, éloignement de la source, renouvellement et entretien régulier des camions benne...)
- ECLAIRAGE La pénombre(travail de nuit) est un facteur aggravant de chutes lors des montées et descentes de la cabine ou des marchepieds(la nuit mauvaise vision du relief au sol et des obstacles) ; il est recommandé de prévoir 3 à 4 feux latéraux à diodes électroluminescentes sur le côté droit du véhicule éclairant suffisamment l'espace de travail des ripeurs(déplacements le long du véhicule) et évitant l'éblouissement
- MANUTENTION MANUELLE aides à la manutention, mécanisation. Collecte sélective des ordures ménagères, des encombrants (véhicule à trémie externe de levage basse avec équipement de levage adapté) et des déchets ménagers. Conteneurs normalisés hermétiques ou à défaut sacs normalisés fermés indéchirables (évitant de ramasser les déchets à même le sol). Répartir les tâches sur la durée du poste en ménageant des périodes de récupération (éviter comme organisation de travail : « le fini parti ou le travail à la quitte » sources d'accidents du travail, car aucune récupération possible et de collecte de mauvaise qualité)
- MANUTENTION MECANIQUE (GRUE MOBILE) la collecte des encombrants pesants plus de 25 kg sera effectuée à l'aide de véhicules spéciaux équipés de moyens de levage (grue auxiliaire autoportée).
- VEHICULE DE COLLECTE équipé d'une benne (avec trémie de compactage) ; de deux marchepieds arrières latéraux, ergonomiques avec revêtement antidérapant (type caillebottis) munis d'une main courante pour se tenir, permettant le transport des ripeurs à l'arrière en position stable, verticale et dans le gabarit du véhicule. Cabine à plancher bas, augmentant l'angle de vision du conducteur vers l'avant ; porte accordéon ou coulissante ; assise confortable pour le conducteur et les ripeurs. Embrayage assisté ou boîte de vitesse automatique ; rétroviseurs fonctionnels dégivrants et à réglage électrique. Système vidéo d'aide à la conduite avec implantation ergonomique du moniteur en cabine. Bouton d'arrêt d'urgence de la trémie de compactage des ordures, utilisation des commandes du lève container côté trottoir principalement sur les axes à circulation importante et rapide ; extincteur en cabine ; moyen de communication conducteur-centre d'exploitation. Interdire la présence de toute personne sur les marchepieds lors des déplacements à plus de 20 km/h, et lors des marches arrière, ainsi que la récupération d'objets dans la trémie (risque grave de coincement et arrachement des membres). Dispositifs de signalisation de jour comme de nuit.

Mesures humaines

- EPI chaussures de sécurité à semelles antidérapantes ; protection oculaire (lunettes) ; gants de manutention résistant aux coupures, piqûres (aiguilles souillées) ; port de PICB (lors opération entretien et lavage du camion benne au dépôt) ; vêtements de protection : tenue combinaison, ou 2 pièces veste/pantalons, équipé de bandes réfléchissantes haute visibilité de classe 2 ou 3 ; les vêtements seront changés au minimum une fois/semaine et nettoyés de préférence par l'entreprise. Protection contre les intempéries : froid (gilet, blouson, parka) pluie (ciré).
- FORMATION AUTRES RISQUES SPECIFIQUES risque routier et travail à proximité de voie circulée, risque biologique (conduite à tenir en cas de piqûre avec aiguille souillée, toujours regarder avant de saisir un sac de déchets) etc... En collaboration avec service de santé au travail.
- FORMATION INFORMATION BRUIT
- FORMATION MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPETENCES SST
- FORMATION/SENSIBILISATION A LA MANUTENTION PRAP
- HYGIENE CORPORELLE VESTIMENTAIRE principalement bonne hygiène des mains ; ne pas fumer, boire ou manger en travaillant.
- PENIBILITE
- QUALIFICATION INITIALE OBLIGATOIRE POUR LA CONDUITE D'UN VEHICULE DE TRANSPORT DONT LE PTAC EST > 3,5 TONNES

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mot-clés

BRUIT, DECHET, EBOUEUR, MANUTENTIONS ET POSTURES, ORDURE, RIPEUR, RISQUE BIOLOGIQUE, TMS